

AVIS PUBLIC

Aux personnes intéressées par les règlements d'urbanisme de la Municipalité

PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 607-02-2025

AVIS PUBLIC EST DONNÉ DE CE QUI SUIT :

Lors d'une séance ordinaire tenue le 16 juin 2025, le conseil a adopté le projet de règlement numéro 607-02-2025 modifiant le règlement de lotissement 607-2023 afin de réviser certaines dispositions règlementaires dans le but de favoriser la dissolution des copropriétés.

Description de la zone visée

Cette modification touche des immeubles situés dans la future zone IDA71, immeubles actuellement situés dans la zone IDA43.

Approbation référendaire

Ce projet ne contient aucune disposition susceptible d'approbation référendaire.

Consultation publique

1. Description des modifications

Ce règlement a pour objet de modifier les superficies minimales et les largeurs minimales des lots déjà construits dans la future zone H71.

Un document explicatif et le projet de règlement sont rendus disponibles sur le site Internet de la Municipalité au <https://saintpaul.quebec/> et à la mairie située au 10, chemin Delangis, du lundi au vendredi aux heures d'ouverture.

2. Assemblée publique

Une assemblée publique de consultation aura lieu le 7 juillet 2025 à 19 h 10 à la mairie de Saint-Paul situé au 10, chemin Delangis à Saint-Paul. Lors de cette assemblée publique de consultation, il sera expliqué le projet de règlement et les conséquences de son adoption et seront entendus les personnes et les organismes qui désirent s'exprimer.

**DONNÉ à SAINT-PAUL, ce DIX-SEPTIÈME jour du mois de JUIN
deux mille vingt-cinq.**



Directeur général et greffier-trésorier
M. Miguel C. Rousseau